

Guide du demandeur – Mois de l’arbre et des forêts 2026

Description du programme

Dans le cadre du Mois de l’arbre et des forêts (MAF), au mois de mai, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) met à la disposition de la population du Québec des plants d’arbres indigènes produits dans ses installations. Cependant, ne demande pas des arbres qui veut. Il faut répondre aux exigences suivantes et respecter les conditions d’utilisations.

Ce document précise la liste des organismes admissibles et les conditions permettant de recevoir gracieusement des plants d’arbres du Ministère, à distribuer à la population, en complément d’une activité éducative.

Thématique 2026 : Je choisis le bois !

En regardant de près ces arbres et l’incroyable matériau bois qu’ils nous procurent, ce dernier n’est-il pas le seul à posséder toutes ces qualités? Le bois est naturel, écologique, biologique, biodégradable, résistant, durable, odorant et surtout, renouvelable. Par exemple, quand on pense à une construction verte, on pense immédiatement au bois. Son utilisation nous permet de contribuer à lutter contre les changements climatiques. Voilà de bonnes raisons d’aimer et de choisir le bois!

Vous trouverez une multitude d’informations et d’outils éducatifs et promotionnels en lien avec le MAF et la thématique sur le site du Ministère, simplement [en cliquant sur ce lien](#).

Objectifs

Le Mois de l’arbre et des forêts est un événement à grand déploiement au cours duquel plus d’un millier d’activités éducatives sont organisées chaque année au Québec. Celles-ci s’adressent aux citoyens et citoyennes. Elles mettent en valeur l’importance des ressources forestières dans toutes les sphères de la vie quotidienne, que ce soit grâce aux milliers de produits dérivés des arbres qui nous entourent ou encore la place de la forêt dans nos loisirs.

La distribution de plants d’arbres sert à bonifier une activité éducative sur le thème des arbres et du bois auprès de la population.

Organisations admissibles aux plants

- Les écoles, pour les élèves et les enseignants;
- Les villes et les municipalités, pour les citoyens;
- Les organismes à but non lucratif, pour leurs membres et leur réseau;
- Les parcs régionaux, pour leurs membres et leur réseau;
- Les associations de lacs, pour leurs membres;
- Les bureaux de députés, pour les citoyens;
- Les entreprises du secteur forestier, pour leurs employés.

Organisations non admissibles

- Organismes à but lucratif;
- Propriétaires de boisés privés;
- Agences de mise en valeur des forêts privées;
- Commerces, compagnies et entreprises privées;
- Organismes paragouvernementaux;
- Groupements, incluant ceux de la forêt privée;
- Organismes hors Québec.

Exemples d'activités éducatives admissibles

- Ateliers d'apprentissage, séances d'information ou de formation;
- Conférences, présentations ou démonstrations;
- Kiosques d'information;
- Visites d'entreprise de transformation du bois, de travaux forestiers ou de pépinière forestière;
- Rencontres avec des spécialistes pour obtenir des conseils dans le domaine forestier et sa transformation;
- Distribution de documents éducatifs, d'outils d'informatifs et pratiques en vue d'assurer la croissance des arbres (tuteurs, compost, protection hivernale, etc.).

Les activités éducatives peuvent être complétées par une plantation communautaire ou une distribution de plants aux citoyens intéressés.

Activités non admissibles

- Implantation de haies brise-vent;
- Plantation sur un terrain privé unique (un individu ne peut pas demander des arbres);
- Décontamination de site industriel;
- Réfection de sites;
- Plantation rémunérée;
- Écran visuel d'un corridor routier;
- Reboisement de lots privés;
- Tout projet couvert par un programme particulier.

Territoire visé :

Les demandes traitées via Table Forêt Laurentides sont pour les demandeurs de la grande région des Laurentides. Toute demande provenant de l'extérieur des Laurentides sera automatiquement refusée. Veuillez vous référer à l'organisme responsable de l'éducation forestière de votre région, collaborateur du MAF. [Cliquez ici pour le trouver.](#)

Comment soumettre une demande d'arbres

*Il est à noter que Table Forêt Laurentides recevra une quantité totale d'arbres moins importante que les années précédentes. Le traitement des demandes reçues sera donc plus strict en termes d'activités admissibles et de plants offerts par activité.

Restez à l'affût, les formulaires de demandes d'arbres seront en ligne à la mi-février de chaque année. Ensuite, assurez-vous que votre projet répond aux critères d'admissibilité mentionnés ci-haut et inscrits dans le protocole d'entente.

Votre demande doit être complétée au plus tard le **31 mars 2026**. Il est important de respecter les formats de réponses demandées dans les formulaires, faute de quoi votre demande pourrait être rejetée.

La demande, dûment complétée par le responsable de l'activité, doit démontrer le côté éducatif forestier du projet et respecter l'ordre de grandeur du nombre d'arbres prévus pour le type d'activité sélectionné.

La confirmation de la quantité de chaque essence disponible (feuillus et résineux) n'est connue de Table Forêt Laurentides que quelques jours avant la livraison.

Quantité de plants par activité

Les quantités de plants d'arbres octroyés à chaque activité doivent tenir compte du type de projet organisé, de la disponibilité des plants d'arbres et du nombre de demandes reçues.

- Scolaire : un plant par élève et enseignant de l'école
- Municipal : 1 à 2 plants par famille participante à l'activité
- Communautaire : selon le type de projet, de 20 à 200 plants

Table Forêt Laurentides et le Ministère se réservent le droit d'ajuster les quantités demandées jugées déraisonnables ou selon la disponibilité des essences et des quantités allouées et confirmées annuellement.

Conseils d'organisation d'une journée de distribution d'arbres

Plan de communication :

- Le don d'arbre doit donner une valeur ajoutée à votre activité. Profitez de l'occasion pour user de créativité dans votre activité éducative (randonnée, heure du conte, échange de plantes, etc.);
- Les citoyens aiment pouvoir se référer à des outils ou ressources pour bénéficier de conseils sur les choix d'essence et de plantation;
- Informez les citoyens qu'ils recevront un d'arbre indigène qui sera de grande envergure à maturité. Nous ne donnons aucun arbuste via le programme (pensez à en acheter si vous souhaitez en distribuer);
- Les citoyens s'attendent parfois à recevoir un grand arbre, précisez qu'il s'agit de pousses d'un maximum d'un mètre de haut, la tondeuse sera leur pire ennemi!
- Informez vos citoyens de l'existence de l'activité et prenez des photos lors de la journée de distribution !

Matériel nécessaire :

- Fiches sur les essences disponibles – (Le demandeur est responsable de l'impression des fiches);
 - <https://www.tableforet.ca/maf-fiches-des-arbres>

- <https://afvsm.qc.ca/fiches-descriptives-des-arbres-du-quebec/>
- <https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes>
- Tables (idéalement une pour deux essences d'arbres);
- Sacs de papier (disponibles auprès de Table Forêt Laurentides lors de la livraison des plants au point de dépôt);
- Poubelle;
- Chapiteau;
- Eau;
- Gants.

Ressources humaines :

- Un minimum de deux personnes est nécessaire pour la distribution d'arbres;
- Un conseiller en plantation;
- Au besoin - Services de Table Forêt Laurentides (kiosque, aide à la distribution).

Conseils de transport et entreposage :

- Trois points de dépôt sont prévus dans les Laurentides (Mirabel, Mont-Tremblant et Mont-Laurier);
- Les arbres seront transportés en paquets de 50 arbres identifiés et emballés;
- Le demandeur est responsable du transport des arbres du point de dépôt vers le lieu de distribution;
- Le demandeur est responsable de l'arrosage des plants jusqu'à la distribution (si délai de plus de sept jours);
- Ne pas ouvrir les poches pour arroser;
- Entreposer les arbres à l'ombre et à l'abri du vent (si possible);
- Le demandeur est responsable de s'assurer que tous les arbres remis sont mis en terre.

Arbres restants :

- Table Forêt Laurentides peut reprendre les arbres restants si le demandeur n'a pas de lieu de plantation disponible.

Renseignements :

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Jean-François Modérie à l'adresse suivante : sensibilisation@tableforet.ca ou au 819-951-2647.